

# Lettres à un Évangéliste

## Lettre 6

### Responsabilité individuelle

Dans des lettres précédentes, je me suis arrêté sur l'immense importance de maintenir, avec zèle et persévérance, une fidèle prédication de l'Évangile, pure et claire, poursuivie avec l'énergie de l'amour envers les âmes précieuses, et en rapport direct avec la gloire de Christ ; un ministère qui s'adresse entièrement aux inconvertis, et par conséquent, tout à fait distinct de l'enseignement, de l'étude, de l'exhortation dans le sein de l'assemblée ; ces dernières étant, cela va sans dire, tout aussi importantes aux yeux de notre Seigneur Jésus Christ.

Mon but, en reparlant de ce sujet, est d'attirer votre attention sur un point précis qui s'y rapporte, et qui me semble avoir grand besoin d'être clarifié dans la pensée de quelques-uns de nos frères. Je me demande si, en règle générale, nous sommes tout à fait au clair quant à la question de la responsabilité individuelle dans le travail de l'Évangile. Je reconnais, bien sûr, que celui qui enseigne ou exhorte est appelé à exercer son don, dans une grande mesure, sur le même principe que l'évangéliste ; c'est-à-dire sous sa propre responsabilité envers Christ ; et que l'assemblée n'est pas responsable de son service individuel, à moins qu'il ne vienne à enseigner quelque mauvaise doctrine, auquel cas l'assemblée serait obligée de s'en occuper.

Mais ce qui m'occupe, c'est le travail de l'évangéliste qui, lui, doit exercer son service en dehors de l'assemblée. Son champ de travail est le vaste monde. « Allez dans *tout* le monde, et prêchez l'Évangile à *toute* la création. » (Marc 16:15). Voilà la sphère d'action de l'évangéliste : tout le monde et toute la création. Il peut partir du sein de l'assemblée, et y revenir chargé de gerbes d'or ; néanmoins, il part avec l'énergie de sa foi personnelle dans le Dieu vivant, et sur la base de sa propre responsabilité envers Christ ; l'assemblée n'est pas responsable de la *manière* particulière dont il pourra accomplir son travail. L'assemblée sera naturellement appelée à intervenir lorsque l'évangéliste présentera le *fruit* de son travail en la personne d'âmes confessant être converties et désirant être reçues en communion à la Table du Seigneur. Mais c'est une tout autre chose qui doit être traitée à part. On doit laisser l'évangéliste libre, je le maintiens. On ne doit pas l'obliger à suivre des règles ou des ordonnances, ni le freiner par des us et coutumes particuliers. Il y a bien des choses qu'un évangéliste au cœur large se sentira parfaitement libre de faire, et qui pourraient ne pas s'accorder avec le jugement spirituel et les sentiments de quelques frères de l'assemblée ; mais, pourvu qu'il ne transgresse aucun principe scripturaire, ces frères n'ont pas le droit de l'entraver.

Lorsque j'emploie les expressions : « le jugement spirituel et les sentiments », je les prends dans leur sens le plus élevé, et j'ai pour l'objecteur le plus grand respect. Je pense qu'il n'est que juste et convenable que tout homme fidèle ait le droit de voir ses sentiments et son jugement, sans parler de sa conscience, traités avec le plus grand respect. Mais il y a malheureusement, partout, des personnes étroites d'esprit, qui désapprouvent tout ce qui ne correspond pas à leurs propres idées, qui voudraient asservir l'évangéliste à la manière de faire exacte qui, selon leur pensée, convient à l'assemblée de Dieu lorsqu'elle est réunie pour l'adoration à la Table du Seigneur.

C'est une erreur complète. L'évangéliste doit pouvoir poursuivre le cours régulier de son chemin sans s'arrêter à de telles étroitures et ingérences. Prenez, par exemple la question du chant des cantiques : L'évangéliste peut se sentir parfaitement libre d'utiliser un genre de cantiques ou de chants d'évangélisation qui ne conviendraient pas du tout à une réunion d'assemblée. Le fait est qu'il *chante* l'Évangile dans le même but qu'il le *prêche*, c'est-à-dire pour atteindre le cœur du pécheur. Il est tout aussi prêt à chanter « viens » qu'à le prêcher.

Mais on dira : « N'y a-t-il pas un danger d'induire les gens dans une fausse position en les invitant à chanter des cantiques ? Sans aucun doute ; il y a un danger là-dedans comme dans tout le reste. Mais alors l'évangéliste intelligent n'appelle pas les inconvertis à chanter ; bien au contraire, il les met en garde contre cela ; et bien souvent il arrive qu'une œuvre solide soit faite par l'Esprit de Dieu dans la conscience, en rapport avec ces paroles d'avertissement prononcées pendant le chant ; car, béni soit son nom ! l'Esprit éternel est plus large dans sa portée que nous ; Ses pensées ne sont pas comme les nôtres, ni ses voies non plus.

Telle est ma pensée depuis bien des années, même si je ne suis pas sûr qu'il s'imposera pleinement à votre jugement spirituel. Cela me frappe de voir que nous sommes en danger de glisser vers la fausse notion, en vigueur dans la chrétienté, d'établir un ordre et une organisation humaine. Cette même notion est à l'origine du fait que les quatre murs à l'intérieur desquels l'assemblée se réunit sont considérés par beaucoup comme une « chapelle », et l'évangéliste à qui il arrive d'y prêcher comme le « ministre de la chapelle ».

Nous avons à nous garder soigneusement de tout cela ; mais mon but en en parlant est de clarifier ce qui se rapporte à la prédication de l'Évangile. Le vrai évangéliste n'est ni le ministre d'une chapelle, ni l'organe d'une congrégation, ni le représentant d'un corps, ni l'agent rémunéré d'une société. Non, il est l'ambassadeur de Christ, le messenger d'un Dieu d'amour, le héraut de bonnes nouvelles. Son cœur est rempli d'amour pour les âmes, ses lèvres guidées par le Saint Esprit, ses paroles revêtues de

puissance divine. Laissez-le tranquille ! Ne l'enchaînez pas avec vos règles et vos ordonnances ! Laissez-le à son travail et à son Maître !

Et, de plus, souvenez-vous que l'Église de Dieu a une tribune assez vaste pour toutes sortes d'ouvriers et toute espèce de travail, à *condition* que le fondement de la vérité ne soit pas ébranlé. C'est une erreur fatale que de vouloir couler tout le monde et toute chose dans le même moule. Le christianisme est une réalité vivante et divine. Les serviteurs de Christ sont envoyés par Lui et sont responsables envers Lui. « Qui es-tu, toi qui juges le domestique d'autrui ? Il se tient debout ou il tombe pour son propre maître » (Romains 14:4).

Ces choses réclament un examen sérieux si nous voulons éviter de ruiner parmi nous le travail béni de l'évangélisation. Il y a encore un autre point dont je voudrais vous parler avant de terminer ma lettre, parce que c'est une question plutôt controversée en certains endroits. Je fais allusion à ce qui a été appelé : « la responsabilité de la prédication ». Combien de nos frères ont été et sont encore troublés par cette question ! Et pourquoi ? Je suis persuadé que c'est parce qu'ils ne comprennent pas la vraie nature, le vrai caractère et la véritable sphère du travail de l'évangélisation. Ainsi, nous avons eu certaines personnes qui réclamaient que la prédication dans les réunions d'évangélisation soit laissée « ouverte ». « Ouverte » pour quoi ? Voilà la question. Bien trop souvent elle s'est avérée « ouverte » à un genre de méditation tout à fait inadaptée à beaucoup de ceux qui étaient venus seuls, ou qui avaient été amenés par des amis, et qui espéraient entendre l'Évangile dans son sérieux, sa clarté et sa plénitude. Dans de telles circonstances, nos amis ont été déçus, et les inconvertis absolument incapables de comprendre la signification de la réunion. Certainement, de telles choses ne devraient pas exister ; et elles ne se passeraient pas si seulement chacun voulait bien tenir compte de la chose la plus simple qui soit, c'est-à-dire la différence entre d'une part toutes les réunions où les serviteurs de Christ exercent leur ministère sous leur propre responsabilité, et d'autre part toutes celles qui sont purement des réunions d'assemblée, soit pour la fraction du pain, soit pour la prière, soit pour l'édification.

Votre profondément attaché....